



Coulomby

Bullescamps et Harlettes

LES BULLESCAMPS
Cne de Coulomby

COULOMBY

HARLETTES
C^{ne} de COULOMBY



Monument aux Morts rénové !



FIN DES TRAVAUX SUR NOTRE EGLISE SAINT MARTIN



Janvier 2025

Le mot du maire

L'année 2024 a mal commencé avec ces inondations et se termine mieux.
J'espère de ne plus revivre ces épisodes...

Parlons travaux : les trottoirs, direction Seninghem, ont été rénovés ; la rue A Cailloux et la Route des Bullescamps ont été refaites avec une aide de l'Etat et du Département ; la micro station sur la place a été rénovée avec une aide de l'Etat et de la Région.

Tous ces travaux ont été financés à hauteur de 80 %.

Le Monument aux morts a été restauré par l'entreprise Joly de Lottinghem.

Merci aux bénévoles pour la remise en état de la croix, son transport et la repose.

Les peintures de la mairie ont été refaites par Christophe et Manu ; le chauffage de la Salle Camille Cocquerel a été changé.

Pour plus renseignements, je vous laisse prendre connaissance de ce journal.

J'ai reçu l'arrêté en mairie : une caméra va être posée parking de la Chapelle à Harlettes !

Rappel : En 2024, nous ne devrions plus voir des routes non nettoyées par certains agriculteurs ; il existe des tonnes à eau et balayeuses ; de même merci de respecter nos trottoirs et caniveaux qui doivent être nettoyés par nos employés municipaux.

Certains agriculteurs respectent, et je les en remercie !

Les haies doivent être coupées chaque année pour éviter de boucher nos puisards et canalisations (Pour info, une hydrocureuse coûte 100 euros de l'heure à la commune.)

Ceci est du bon sens !

Dans nos petites rues de campagne, les engins agricoles doivent aussi respecter la vitesse : pensez aux enfants !

Pour 2025 : un bâtiment sera construit et l'aménagement de la cour de la mairie sera réalisé ; la rue de la Carrière sera refaite sur une partie (dossier en cours...).

Pour le bien vivre ensemble : je demande aussi de bien vouloir traiter ou piéger afin d'éradiquer la prolifération des rats dans les maisons et dépendances, et ceci est valable pour tous les habitants.

Je remercie les enseignants, les employés communaux, le Conseil Municipal, les Associations du village pour leur investissement.

Je remercie également les bénévoles de l'Association des Trois Colombes qui participent toujours aux colis des aînés et aux jouets des enfants pour l'arbre de Noël.

Un grand merci à tous !

Merci aussi aux personnes du village qui apportent leur aide bénévolement.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2025,

Bonheur, réussite et santé !

Votre maire,
Laurent Pourchel.

Janvier 2024



Inondations de début janvier



Nettoyage de la place et des rues adjacentes !

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées



Les enfants de la cantine fêtent « les Rois ! »



*Puis, plus tard, « Crêpes Party » avec
API Restauration*



Vœux du Maire à la population, le 26 janvier 2024



*Remise des médailles d'honneur du travail
en présence de Mme Blandine Drain*

Parmi les récipiendaires :

- **Mr Rebergue Franck : Médaille Vermeil (30 années de service)**
- **Mr Jean Marc Pourchel : Médaille Or (35 années de service)**
- **Mr Ducrocq Serge : Médaille Grand Or (40 années de service)**
- **Mr Lhomel Daniel : Médaille Grand Or (40 années de service)**

Février 2024



Suite aux inondations, la Route de Bullescamps a été fortement dégradée, et était impraticable !

Début février, les travaux ont commencé afin de rétablir le trafic.

Merci aux riverains pour leur patience !





Réfection des trottoirs, rue Principale



*Mercredi 21 février à Outreau : Villes et Villages fleuris "Palmarès Départemental 2023".
Christophe, notre employé communal s'est vu attribué un diplôme et un nichoir pour hirondelles !*

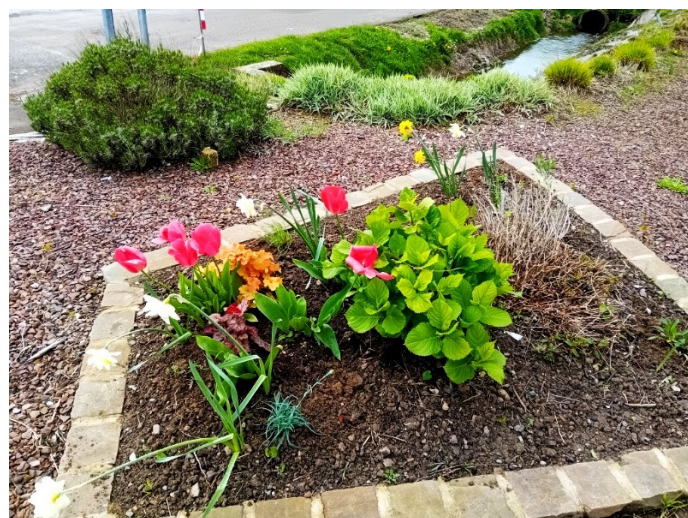
*Dans la catégorie "Communes de 301 à 1000 habitants",
Coulomb y décroche pour la première fois le Bouquet de Bronze.*

On espère mieux les prochaines années.....Merci à Christophe et à Manu.

Avril 2024



Lundi de Pâques 1er avril : Chasse aux œufs pour les enfants de la commune, sur le terrain de foot.



Préparation de la saison estivale : plantation des parterres

Mai 2024



**Comméoration du 8 mai 1945
« Armistice de la seconde guerre mondiale »**

**Célébration à l'église et dépôt de gerbe
Au Monument aux Morts.**



**Journée « Pêche »
Aux étangs de Merck st Liévin
le jeudi 9 mai.**

Belle journée de détente !





Livraison du tracteur le 14 mai, outil indispensable pour nos employés !



*Les médaillés du travail de la Sical de Lumbres
(Laurent Pourchel et Franck Rebergue)*



Concours de pétanque, le 25 mai, organisé par l'US Coulomby, sur la place du village.

Jun 2024



*7 juin : anniversaire de notre doyen
Monsieur Auguste Duvivier : 99 ans !*



Spectacle « Sylvie and Co(qs) »



Kermesse du RPI le 23 juin à Seninghem



Monsieur Yves Panec, peintre bien connu dans la région, a réalisé, avec l'aide des enfants de l'école une fresque sur le mur de l'enceinte, sur le thème « Les fables de la Fontaine ».



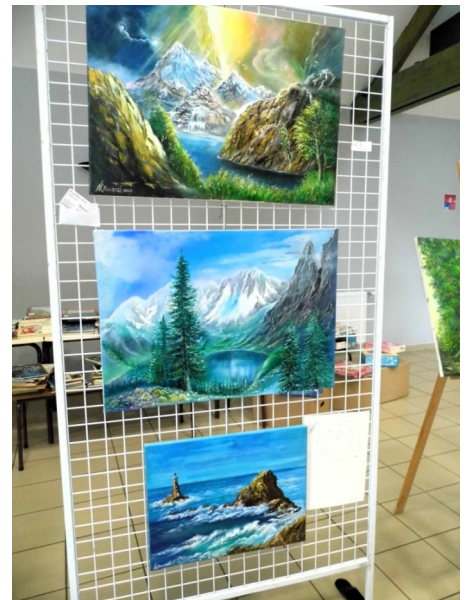
Juillet 2024



*Marche du 6 juillet, organisée par l'Association les Trois Colombes,
au profit de l'Association « Raphaël, ensemble combattons l'autisme ».*



Une partie des membres de l'Associaton les Trois Colombes, le 7 juillet.....



*Dimanche 7 juillet : Ducasse - Brocante
Expos poteries et peintures dans la salle des fêtes
Présence de Mr Yves Panec, artiste peintre*



Défilé de vélos fleuris, le 13 juillet, ouvert à tous les enfants ...



Apéritif concert animé par Valérie Masset, restauration , bal dans la salle des fêtes et feu d'artifice.....



14 Juillet : Célébration à l'église et dépôt de gerbe au Monument aux Morts

Remise des cartes « Dico » aux enfants de la commune entrant en 6ème

**Remise du chèque à l'Association « Raphaël »,
(bénifice de la marche du 6 juillet)**

Verre de l'amitié offert sous le chapiteau.....



Le 19 juillet :

Passage du jury pour l'opération

« Fleurir le Pas de Calais »

Août 2024



Curage des fossés pour prévenir les inondations.....



La micro station qui avait souffert des inondations, a été remise en état pendant le mois d'août

Septembre 2024



La rue à cailloux, rénovée !

Pour faciliter l'écoulement de l'eau provenant des hauteurs du village, du Verval, de Bullescamps, la société TP Leroy, chargée des travaux de réfection, a remplacé les tuyaux de 500 mm de diamètre par des tuyaux de 800 mm.

Puis pose du revêtement goudron.....





Repas annuel du Club Entente et Amitié.

***Le club se réunit les 2èmes et 4èmes mercredis de chaque mois.....
Venez les rejoindre, si vous aimez jouer aux cartes ...***



***La zone blanche, c'est fini !
Suite à des négociations, le groupe SFR a installé une antenne pour mettre fin à la zone blanche.
Elle est installée sur un terrain communal proche du terrain de foot et couvre désormais le village.***



Juillet

Table en pierre blanche installée à Harlettes, sur le terrain de la Chapelle, par nos employés

Et, dommage, sitôt dégradée !!

Une deuxième table a été installée dans le centre du village, sur la place du puits.

Ces mobiliers ont été installés pour vos moments de détente !

Merci d'en prendre soin...

Octobre 2024



Dimanche 6 octobre 2024 : Repas des aînés de la commune à Chantauvent

Les doyens de la commune, présents à ce repas.

Cette année, nous étions 83 convives à savourer le succulent repas préparé par Maryline et son équipe !





*Rénovation du calvaire par la famille Bernard (Jean Michel et Philippe)
Transport et repose de la croix (Merci à Olivier , Jean Pierre et Christophe)*



*Rénovation du Monument aux Morts
par la marbrerie Joly de Lottinghen*



En prévision de l'hiver

Achat d'une saleuse pour le micro tracteur

(Merci à Stéphane B. pour ses conseils judicieux !)



*Les peintures des locaux de la mairie
ont été entièrement refaites,*

*Le revêtement de sol a également été changé pour
un parquet imitation bois.*

*Ces rénovations ont été effectuées par nos employés
Christophe et Emmanuel*



*Le chauffage vétuste de la salle des fêtes
a été remplacé par un chauffage
chaudière gaz avec implantation
de radiateurs.*

*Le chauffage a également été remplacé
dans les salles annexes :
Salle de la cantine et
Salle Auguste Duvivier.*

Novembre



Commémoration du 11 novembre 1918

*Célébration à l'église en mémoire
des combattants de toutes les guerres.....*

*Recueillement et dépôt de gerbe au
Monument aux Morts*

*Lecture du message de l'UFAC par
des jeunes de la commune*



Novembre 2024

11 novembre



Toutefois, n'oublions pas !

Il y a 106 ans, le 11 novembre 1918, les cloches de toutes les villes et de tous les villages de France retentissaient pour annoncer la fin d'une tragédie qui avait duré 52 mois. Dès lors, notre pays se couvrit de monuments aux morts où furent gravés les noms de tous ceux qui, enfants de ces villes ou villages avaient donné leur vie pour la sauvegarde de notre Patrie.

C'est pourquoi, ce jour de commémoration, compte tenu du contexte, revêt un aspect particulier et doit servir d'alerte. Rendons hommage au courage exemplaire des « Poilus » comme de tous les « Morts pour la France » de toutes les guerres.

Agissons résolument avec persévérance pour la Paix, et oeuvrons dans ce sens avec les générations nouvelles !

*A la mémoire glorieuse des enfants de Coulomby morts pour la France.
Hommage et reconnaissance*

Guerre de 1914/1918

Berquez Jules
Bocquet Jules
Cocquerel Joseph
Cucheval Amédée
Descamps Achille
Mahieu Gustave
Picquet Marius
Tellier Louis
Trollé Jules
Vandomme Jules
Vasseur Alfred

Ben Emile
Ben Irénée
Berro Noël
Guilbert Eugène
Ledoux Alphonse
Lemattre Louis
Picquet Eugène
Pillier Jules
Pillier Louis
Poirrier Albert
Guilbert Edmond
De Lengaigne Jules

Guerre de 1939/1945

Darcourt Alfred
Mahieu Gustave
Lefrançois Louis
Gay André
Guilbert Marcel
Lelong Marcel

*Toutes ces vies fauchées pour nous, tous ces jeunes hommes, morts,
pour que soyons libres !*

Décembre 2024



Le mardi 10 décembre : Arbre de Noël de la commune avec la participation de l'Association des Trois Colombes

Et l'arrivée du Père Noël !



Le samedi 14 décembre



Avec la participation de l'Association des Trois Colombes, Préparation des colis de Noël pour les anciens de la commune et distribution à domicile par les conseillers municipaux.

Merci à eux pour leur implication !



Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

Mme BAL Marie Line - 184, rue principale - *Tel. 03 21 39 69 37 ou 07 62 67 23 71*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme CLABAUX Clotilde – 136, rue principale - *Tel. 03 21 11 09 84*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme CLERBOUT Janne Mary – 4, rue de la Chapelle - *Tel. 09 87 38 26 23 et 06 50 18 40 33*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DEMILLY Marylène – 2, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 95 04 29*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

Mme DENEUVILLE Séverine – 5, Route du Caraquet – *Tel. 06 72 59 77 31*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DUCROCQ Marie - 9, rue A Cailloux - *Tel. 06 75 99 35 55*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 1 à 18 ans et 2 enfants de 0 à 18 ans.

Mme FOVET Mélissa – 20, rue A Cailloux – *Tel. 07 67 34 05 98*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans.

Mme LEFRANCOIS Thérèse – 114, rue principale - *Tel. 03 21 95 03 91*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEMATTRE Céline – 18, route du Caraquet - *Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Familles d'accueil agréées de Coulomby

Mme Nicole GAY - 23, rue André Gay - Harlettes. *Tel : 03 21 39 75 96*

Mme Virginie GORET - 28, route du Caraquet. *Tel : 03 21 12 19 48*

Mme Christelle HAVART - 163, rue Principale. *Tel : 03 21 38 02 64*

Mme Emilie PRUVOST ROGIN - 27, rue du Royaume - Harlettes. *Tel : 03 21 11 94 61*

Mme Mylène TRICOT - 60, Route Nationale - Harlettes . *Tel. Tel. 06 77 88 56 39*

*Il est important de vous inscrire sur le « fichier population » de la Mairie
et sur les listes électorales...*

Pensez aussi à faire recenser vos enfants dès leur seizième anniversaire...

Pensez à inscrire vos enfants pour Noël, tickets de manège de la ducasse, etc....

Vous munir de vos papiers d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les artisans et commerçants du village :

AUTOVISION

Harlettes contrôle technique

87, RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 88 83 05

BARON Elysée

Electricité, sanitaire, chauffage

43, rue Principale - Coulomby

Tel. 07 86 41 01 24 - brbaronrevel@gmail.com

CAFE LE CARAQUET (Hélène Regnier)

Café, restaurant, tabac, épicerie

33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 12 39 53

DEFACHELLES SAS et GITE DU CARAQUET

Menuiserie, charpente, couverture, isolation

52, Route du Caraquet - Coulomby

Tel. 03 21 95 04 63 et 06 89 63 41 44

DENIS'PIZZ

« Pizza à emporter » *Tel. 07 80 25 46 54 - denis.pizz62@gmail.com*

À partir de 17H30 du mardi au samedi

(Quelqmes, Menneville, Lottinghen, Tournehem, Quercamps, Harlettes)

FERME DES PEUPLIERS (Christophe Dussautoir)

Vente des produits de la ferme

RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 38 06 63

GARAGE JM BERNARD « Peugeot »

93, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 39 67 88 - gge.bernard@orange.fr

JP JARDINS (Johan Pesant)

Création, entretien, aménagement de votre jardin

25, rue de la Rose - Coulomby

Tel. 06 11 73 05 41 - pesant.johan@orange.fr

MAISON CONNECTEE SECURISEE (Pascal Vasseur)

Vente, installation, dépannage...(alarme, domotique, motorisation portail et garage, électronique, électricité...)

118, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 14 27 77 57 - pascalvasseur62@outlook.fr

ROBERTO

Multi - services, bricolage, jardinage

Roberto Mailly

133, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 15 47 04 73

SARL REGNIER BERTRAND**Travaux de charpente**

33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 43 59 34 67

SARL LEFRANCOIS PÈRE ET FILS**Entreprise générale de bâtiment**

Neuf et rénovation, isolation, couverture, zinguerie, assainissement, électricité, plomberie

10, rue à Cailloux - 62380 - Coulomby

Tel. 06 82 57 44 43 - 07 50 84 72 25 - 06 38 89 41 60 - sarl.lefrancois.pere.fils@orange.fr

SLT ELEC (Sébastien Obin)**Electricité générale, neuf/rénovation - Dépannage**

8, rue de l'Eglise - Coulomby

Tel. 07 49 33 25 02 et 09 80 56 26 62 - sebastien.obin@hotmail.com

SARL LUC JARDIN CLOTURE (Luc Deneuille)**Création et entretien espaces verts, Terrassement, Pose de clôtures, Vente de bois chauffage**

161, rue Principale - Coulomby

Tel. 03 21 39 95 50 et 06 16 56 45 44 - lucjardincloture@orange.fr

SERVICES - - - INFO (Yoann Ducrocq)**Informatique et multimédia, création de site Web**

9, rue à Cailloux - Coulomby

Tel. 06 30 96 12 98 - yoann.ducrocq@free.fr

SVLT (Damien Vasseur)**Transport de marchandises**

39, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 08 65 16 17 (Damien) et 06 13 54 21 50 (Jean Philippe) - svlt@hotmail.fr

TOM REPARE (Thomas Dutriaux)**Réparation biens personnels et domestiques, smartphones, tablettes**

5, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 44 24 60 30 - thomas.dutriaux62@gmail.com

VASSEUR Jean François**Tuyauterie, soudure acier, inox, aluminium, fabrication de pièces métalliques**

17, Route de la Chapelle

Tel. 06 48 69 68 27 - jeanfrancoisvasseur20@gmail.com

Si oubli ou modification, merci de vous faire connaître en mairie svp. Merci

Les Associations du Village :

Les Trois Colombes - Président : Mr Stéphane Lefebvre . Tel. 03 21 98 33 81 et 06 76 98 93 56

Le Foyer Rural - Président : Mr Sébastien Lefrançois. Tel : 06 32 78 43 43 et 03 21 93 60 42

Club Entente et Amitié - Présidente : Mme Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68

US Coulomby - Président : Mr Christophe Goret. Tel. 07 72 77 43 48 après 17 H.

Sté de Chasse de Coulomby - Président : Mr Jean Claude Boutin. Tel : 03 21 98 45 52

**Pour info : pour des raisons de sécurité,
L'Association les Trois Colombes, ne prête plus les chapiteaux !**

Personnes de 80 ans et plus de la commune en 2024

Mr Duvivier Auguste (99 ans), né le 7 juin 1925 - 130, rue Principale

Mme Deneuille Marie (93 ans), née le 27 avril 1931 - 161, rue Principale

Mr Bayard André (92 ans), né le 18 juillet 1932 - 29, route de la Chapelle - Harlettes

Mme Croquelois Nicole (90 ans), née le 24 juin 1934 - 41, rue de la Creuse

Mr Martinot Gilbert (90 ans), né le 30 octobre 1934 - 15, RN 42 - Harlettes

Mr Colin René (90 ans), né le 2 février 1934 - 39, RN 42 - Harlettes

Mr Cucheval Albert (89 ans), né le 1er avril 1935 - 23, route de la Chapelle - Harlettes

Mme Lefrançois Henriette (89 ans), née le 27 mars 1935 - 10, rue à Cailloux

Mme Lhomel Simone (88 ans), née le 21 avril 1936 - 18, rue de la Chapelle - Harlettes

Mme Martinot Thérèse (87 ans), née le 20 mars 1937 - 15, RN 42 - Harlettes

Mr Ramaen Jean Marie (86 ans), né le 19 août 1938 - 39, rue de la Creuse

Mme Bayard Denise (86ans) née le 14 septembre 1938 - 29, rue de la Chapelle - Harlettes

Mme Cucheval Charline (85 ans), née le 21 avril 1939 - 23, route de la Chapelle - Harlettes

Mme Colin Thérèse (85 ans), née le 31 mai 1939 - 39, RN 42 - Harlettes

Mr Gallet Jean Claude (85 ans), né le 9 juillet 1939 - 2, Impasse de la Ferme - Les Bullescamps

Mr Bernet Jacques (85 ans), né le 16 octobre 1939 - 68, RN 42 - Harlettes

Mr Pourchel Michel (85 ans), né le 1er novembre 1939 - 140, rue Principale

Mme Pourchel Gabrielle (84 ans), née le 30 novembre 1940 - 140, rue Principale

Mme Ramaen Chantal (83 ans), née le 21 juin 1941 - 39, rue de la Creuse

Mme Langlois Marguerite (83 ans), née le 24 août 1941 - 135, route du Caraquet - Harlettes

Mr Bocquet Jules (82 ans), né le 1er mai 1942 - 1, rue à Cailloux

Mme Bocquet Marie Thérèse (82 ans), née le 2 mai 1942 - 1, rue à Cailloux

Mme Gallet Thérèse Marie (81 ans), née le 6 décembre 1943 - 2, Impasse de la Ferme - Les Bullescamps

Etat civil

Naissances en 2024

le 31/01/2024 : **Nathan**, fils de Conrad Joly et Pauline Delrue

le 10/03/2024 : **Clémence**, fille de Bruno Coppey et Paméla Condette

le 3/06/2024 : **Hortense**, fille de Antoine Detout et Maurine Joly

le 31/07/2024 : **Lilas**, fille de Clément Fournier et Julie Ledoux

le 5/08/2024 : **Nyno**, fils de Dany Tricot et Mylène Tanfin

le 23/09/2024 : **Camila**, fille de Jimmy Lamirault et Amandine Feldis

Le 8/10/2024 : **Célestin**, fils de Emile Lemaire et Gaëlle Guilbert



Ils nous ont quittés en 2024

le samedi 21 septembre 2024 : **décès de Monsieur René Bayard, 82 ans**, domicilié au 53, Route Nationale à Harlettes

le mercredi 25 septembre 2024 : **décès de Monsieur Marcel Lefrançois, 88 ans**, domicilié au 10, rue à Cailloux à Coulomby

Ils sont dit « Oui »

Le 31 août 2024 : **Carole Leclercq et Michel Drila**
Domiciliés 7, rue du Royaume

Le 31 août 2024 : **Charlotte Hatzig et Mathieu Coquillard**
Domiciliés 26, rue de la Rose

Ils se sont pacés.....



Le 8 août : **Amandine Potterrie et Andy Vandenemen**



Le 6 avril : **Déborah Beaumont et Sylvain Broche**



Le 5 octobre : **Danielle Bay et Pierre Philippe Carpentier**

Le personnel de la Mairie

Secrétaire de mairie



Valérie

Agent administratif et accueil



Dorothée



Christophe



Emmanuel (Manu !)

Espaces verts

Entretien des bâtiments, Espaces verts



Sonia



Véronique

En intérim jq Décembre



Elodie

Service cantine, nettoyage des locaux municipaux, surveillance des enfants

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Jeudi de 14h30 à 16h30

Mardi et Samedi de 9h30 à 11h30

Monsieur le Maire reçoit SANS rendez-vous, le samedi matin de 9h30 à 12h.

En cas d'urgence le soir après 18 h, prendre rendez-vous au 03 21 39 65 88

Tel : 03 21 39 65 88

Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

« *Le bien vivre ensemble* »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :

* NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Les habitants sont tenus de nettoyer devant chez eux !

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

Merci de respecter la propreté des rues et des trottoirs en ce qui concerne les poubelles renversées sur la voie publique. Les occupants du domicile doivent ramasser leurs déchets....

Il y a beaucoup trop d'incivilités : Ayons le respect d'autrui !

* ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons.

En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques. *L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.*

* FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

En cas d'infraction avérée, la gendarmerie peut vous verbaliser jusqu'à 450 € !

* VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment.....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

* DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse.

Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux sur les pelouses, sur les trottoirs, sur la place ou tout autre espace aménagé et destiné à la circulation des piétons.

De plus en plus de riverains, dans la commune, se plaignent de la divagation de chiens potentiellement dangereux !

Merci également de traiter ou piéger les nuisibles afin d'éradiquer la prolifération des rats dans les habitations et dépendances.

* RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants) dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, permis de conduire, conduite accompagnée.....)

En vous remerciant de votre compréhension et en comptant sur les efforts de tous...



PREVENTION, REDUCTION, OPTIMISATION DES DECHETS - CCPL LUMBRES

Une nouvelle stratégie à l'horizon 2030, des réunions publiques pour vous la présenter :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres communique avec ses habitants depuis quelques semaines sur sa nouvelle stratégie prévention des déchets. Après deux ans de travail, en concertation avec un comité citoyen d'habitants et d'entreprises du territoire, les élus ont arrêté la feuille de route 2024-2030 qui permettra de poursuivre les efforts engagés et atteindre les objectifs réglementaires, dans l'optique de préserver la planète et notre territoire.

Parmi les actions prévues, **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2026 va évoluer en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) sur la poubelle noire**. Il ne s'agit aucunement d'une nouvelle taxe mais d'une évolution de la tarification pour la rendre plus juste afin que chacun soit responsable des déchets qu'il produit.

La CCPL a communiqué le détail de cette nouvelle stratégie dans son dernier MAG Pays de Lumbres, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire fin novembre 2024.

Un courrier personnalisé parviendra dans un second temps à chaque foyer et aux entreprises du territoire début janvier 2025. Ce courrier sera accompagné d'**un petit guide explicatif** sur la démarche et les objectifs poursuivis.

Enfin, **une série de réunions publiques** seront organisées en janvier 2025 afin d'échanger de vive voix sur cette évolution avec les habitants et répondre à vos questions. Vous pouvez-vous d'ores et déjà les noter :

-Mercredi 15 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de HAUT-LOQUIN

-Jeudi 16 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de BLEQUIN

-Mardi 21 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de QUELMES

-Mercredi 22 janvier 2025 à 18h à la salle Michel-Berger à LUMBRES

Un temps spécifique est prévu en parallèle pour les entreprises, le mardi 14 janvier à 08h dans les locaux de la CCPL. *Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer à ces réunions ? Pensez au co-voiturage ! Ayez le réflexe des stations de mobilité de la CCPL qui propose des véhicules électriques 7 places. Enfin, le Transport solidaire est également une solution à la portée de tous.*

La prise en compte dans la fiscalité liée aux déchets de cette incitation à la baisse des tonnages de (bac noir) et à la hausse de la valorisation des recyclables (bac jaune) sera progressivement mise en place à compter de janvier 2025, année blanche sans changement, avant d'être officiellement opérationnelle en janvier 2026. Nous avons donc un an encore pour nous y préparer ensemble, pour vous accompagner, pour vous habituer à l'évolution de service de collecte des déchets. Dans ce cadre, nous vous invitons à créer **votre compte usager** à partir de janvier 2025 depuis le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr **rubrique déchets (depuis la page d'accueil)**. *Pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés, nos agents France services sont à votre disposition pour vous aider à créer votre compte et des ordinateurs sont à disposition à la CCPL pour vous connecter. Ce compte usager va vous permettre de suivre le rythme de votre collecte de déchets et votre situation personnelle.* La CCPL reviendra régulièrement vers vous par le biais de courriers personnalisés en complément du compte usager.

Enfin, pour celles et ceux qui souhaitent évaluer le montant de leur TEOMI 2026 qui apparaîtra sur la Taxe Foncière de 2027, **un simulateur** sera également à votre disposition début 2025 depuis le site de la CCPL pour vous permettre d'anticiper les choses et d'adapter vos méthodes de tri, vos litrages de bacs, vos habitudes de consommation...

La CCPL poursuit en parallèle ses **ateliers « prévention des déchets »** dans les écoles et auprès du grand public. Elle va également déployer début 2025 des **composteurs collectifs** dans les communes. Autant d'outils à votre disposition pour améliorer votre quotidien et vous accompagner dans cette évolution du service de prévention des déchets.

En lien avec cette nouvelle stratégie prévention des déchets, nous vous communiquons par ailleurs votre **calendrier de collecte 2025**. Comme vous pourrez le remarquer, pour l'heure, ce sont les 6 premiers mois de l'année qui apparaissent. En effet la CCPL est en renouvellement de marché de collecte pour juillet 2025. **Ainsi, pour le second semestre, la collecte des ordures ménagères évoluera et passera à une collecte tous les 15 jours**, car suite aux extensions des consignes de tri en 2023 et au compostage obligatoire en 2024, vous êtes plus de 50% aujourd'hui à ne plus présenter votre bac noir toutes les semaines. Il s'agit donc, dans le cadre de la nouvelle stratégie et du nouveau marché de collecte d'adapter le service au plus près des besoins afin de pouvoir récompenser les efforts de ceux qui trient correctement en baissant la fiscalité liée aux déchets. Une réflexion également menée de concert avec le comité citoyen habitants. De ce fait, nous vous communiquerons les nouveaux calendriers de collecte à la fin du premier semestre 2025.

Nous vous remercions pour votre participation active à la réduction des déchets et à leur valorisation !

Pour contacter les services de la CCPL :

-Prévention des déchets : 03 21 12 94 92 du lundi au vendredi de 8H30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par courriel tri@ccplumbres.fr

-France services : 03 21 12 94 94 du lundi au vendredi de 8H30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par courriel accueil@ccplumbres.fr

Soyez vigilants face au démarchage

- ✓ Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- ✓ Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- ✓ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

De plus en plus d'arnaques à la rénovation de logement ont été constatées ces derniers mois. À ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous communique 5 astuces pour éviter les mauvaises surprises.

Si vous avez des questions sur la rénovation énergétique ou un projet de rénovation dans votre logement contactez un conseiller agréé France Rénov' à la **Maison France services Pays de Lumbres - 1, chemin du Pressart à LUMBRES ou 03 21 12 94 94. Un conseiller vous accueille chaque jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous.**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : un nouveau programme d'aide la rénovation

La CCPL a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2024-2029 avec un abondement plus conséquent de la part de la CCPL que la précédente opération 2018-2023. **Elle permet d'aider les particuliers à financer leurs travaux d'économie d'énergie, de mise en sécurité, d'adaptation à l'autonomie, de salubrité...** Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs.

Sont éligibles les travaux d'énergie, avec au moins deux postes d'isolation minimum (plancher bas, murs, toiture, menuiseries...) pour ensuite envisager le changement de chauffage, de ventilation (VMC), de production d'eau chaude...

Les travaux dits d'autonomie sont également éligibles dans ce dispositif pour le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans, des personnes à 50% et plus en perte d'autonomie ou des personnes âgées de 60 à 69 ans (sur justificatif Iso-Ressources déterminant leur niveau de dépendance).

L'opérateur retenu pour mener à bien les dossiers est Citémétrie. **Depuis février 2024, Manon Falempin, chargée d'opération Citémétrie tient des permanences avec ou sans rendez-vous au sein de la CCPL chaque jeudi de 09h à 11h.**

Le premier contact se fait par téléphone au 03 21 91 86 00.

Elle accompagne les particuliers dans le montage administratif de leur dossier : de l'étude thermique qui devra faire gagner au moins deux classes énergétiques après travaux, au plan de financement prévisionnel.

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU CIAS DU PAYS DE LUMBRES

« Trait d'union propose aussi des ateliers ! »

L'épicerie sociale et solidaire, Trait d'Union, a ouvert ses portes le 28 mai 2024. Un mois plus tard, le Centre Social Inter-communal (CIAS) lançait ses premiers ateliers.

Le principe de l'épicerie sociale et solidaire Trait d'Union est de permettre à des personnes du territoire, qui rencontrent des difficultés passagères ou plus longues, d'avoir accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à coût réduit.

En six mois de fonctionnement, l'épicerie solidaire a comptabilisé 88 demandes d'inscriptions, dont 66 dossiers ont été acceptés en tant que clients bénéficiaires. En parallèle, Trait d'Union compte 69 clients solidaires.

La signature d'un contrat d'engagement de trois mois renouvelables permet aux clients bénéficiaires l'accès à l'épicerie solidaire, avec pour objectif, en complément, de participer à des ateliers gratuits, proposés chaque semaine, ouverts à tous, clients bénéficiaires comme solidaires.

Ces ateliers portent sur le consommer local, le mieux consommer, le Zéro Déchet... Avec parfois des intervenants extérieurs comme L'UFC Que Choisir, une socio-esthéticienne, un cuisinier... Depuis l'ouverture, huit ateliers ont déjà pu se tenir. La finalité étant de créer du lien social et de mettre en valeur le savoir-faire de chacun.

Pour connaître les dates des prochains ateliers, rendez-vous sur notre page Facebook Communauté de Communes du Pays de Lumbres ou directement à l'Épicerie solidaire, 1 chemin du Pressart à Lumbres (locaux de la CCPL – Maison des services). Ouverte les mardi de 14h à 18h ; jeudi de 10h à 13h ; chaque 1er et 3e samedi du mois de 09h à 12h. Plus d'infos au 06 07 95 62 01 ou par mail epicerie.traitudunion@ccplumbres.fr

Le Transport Solidaire, réseau de conducteurs de bénévoles au service des habitants



TRANSPORT SOLIDAIRE

DEVENEZ BÉNÉVOLE
Venez en aide aux personnes rencontrant des problèmes de mobilité.

VOUS SEREZ SOLICITÉS EN FONCTION DE VOS DISPONIBILITÉS

POUR CHAQUE KM PARCOURU, VOUS SEREZ INDENNISÉS DE 0,40€ NON IMPOSABLE

Permettre de se déplacer pour :

- Rendez-vous médical
- Besoin de courses
- Visite chez des proches
- Entretien d'embauche

 Pour plus d'informations ou pour devenir bénévole
07 49 84 09 50
transportsolidaire.pasdecalsais@famillesrurales.org

Le **TRANSPORT SOLIDAIRE**, vous connaissez ? C'est une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL, animé et géré par Familles Rurales Surques et environs en partenariat avec la collectivité.

Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus.

Le **Réseau de conducteurs bénévoles** est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes.

Il suffit, pour devenir conducteur bénévole, de signer une charte d'engagement et de respecter une charte de bonne conduite.

Le conducteur bénévole est ensuite sollicité en fonction de ses disponibilités et défrayé à la hauteur du kilomètre parcouru.

Comment ça marche ?

Pour le passager demandeur : devenir adhérent de Familles Rurales. Pour bénéficier d'un premier transport : se manifester au moins une semaine avant son premier déplacement, contacter l'association afin de constituer son dossier.

Pour prendre contact : 07 49 84 09 50 ou transportsolidaire.pasdecalsais@famillesrurales.org

Les liaisons douces en cours d'achèvement

Avec plus de 60 km d'aménagements cyclables, la CCPL se prête maintenant aux déplacements à vélo. Sur la base des orientations définies au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en 2019, la collectivité a lancé un vaste programme d'aménagements cyclables pour sécuriser les déplacements à pied et/ou en vélo.

Ces cheminements ou « liaisons douces » jalonnent l'ensemble du territoire. Leur objectif est avant tout de répondre aux besoins de déplacements quotidiens et sécurisés des habitants vers le centre-bourg de Lumbres, pôle de services et d'emplois, depuis les bassins de vie.

Ces liaisons sont également très appréciées pour les loisirs. Le premier axe Lumbres – Remilly-Wirquin, en voie verte, est opérationnel depuis juin 2021. L'axe vers Zudausques est terminé depuis l'été 2024. Celui de Coulomby vient de se terminer. La liaison Escœuilles – Acquin-Westbécourt est actuellement en cours.

Au total, les 8 liaisons seront opérationnelles pour le printemps 2025 pour un maillage optimal du territoire.

Retrouvez l'ensemble des cartographies et des services mobilité proposés par la CCPL à travers son nouveau guide ! **Il est disponible à la Maison des services – 1 chemin du Pressart à Lumbres et en ligne sur le site cc-paysdelumbres rubrique Kiosque communautaire (en bas de la page d'accueil).**

Se déplacer autrement, c'est possible en Pays de Lumbres, vous allez être fiers de vous !



Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES

Tél : 03.21.39.62.14

Mail : sidealf@orange.fr

site web : www.sidealf.fr

Inf'Eau 2025

Principaux travaux réalisés en 2024 :

Remplacement de 1200 compteurs et pose de 10 compteurs de sectorisation sur le secteur Hem.
Renouvellement de canalisations d'eau potable Rue V Hugo à Lumbres.
Réhabilitation du château d'eau de Wisques. Mise à niveau des automates des sites production d'eau potable
Etude de vulnérabilité du forage d'Alquines
Création d'un réseau séparatif Rue V Hugo à Lumbres.
Renouvellement de 6 armoires électriques de postes de refoulement suite aux inondations.
Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ventes et constructions neuves).

Travaux prévus en 2025

Renouvellement de canalisations d'eau potable Rue B Chochoy et Route de Nielles à Lumbres, RD 202 à Affringues, et rue des 2 Upens à Delettes.
Réhabilitation du château d'eau de Drionville à Vaudringhem.
Etude de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du forage de Saint Martin d'Hardinghem.
Diagnostic territorial multi pression sur le périmètre du forage d'Alquines.
Détermination des Aires d'Alimentation de 6 captages du SIDEALF, préalable à la réalisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).
Création des réseaux d'assainissement Rue de Campagnette, du Marais et Ruelle sur la Commune de Wavrans sur l'Aa.
Poursuite du Schéma Directeur Assainissement sur le système d'assainissement de la station d'épuration de Lumbres.

Rappel des moyens de paiement proposés par le SIDEALF :

Paiement en ligne sur notre site internet
Virement bancaire Prélèvement mensuel ou à échéance Chèques
Paiement par carte bancaire sur place
Paiement en numéraire

Pour faciliter vos paiements, n'hésitez pas à opter pour le prélèvement automatique mensuel

Rappel :

Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.
En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.
Merci de procéder à l'entretien régulier de votre puisard pour l'accès des agents à votre compteur pour la relève annuelle.

**LE PRÉSIDENT DU SIDEALF BERTRAND PRUVOST, LES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL ET
LE PERSONNEL VOUS SOUHAITENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2025 !**

Adresse : 7, ZAL des Rahauts 62380 LUMBRES - **Tél :** 03.21.39.62.14 - **Mail :** contact@sidealf.fr
site web : www.sidealf.fr - **Horaires d'ouverture au public :** du lundi au vendredi : 9h00-12h00
Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00

En cas d'urgence uniquement : numéro d'astreinte 24h/24 : 06.88.06.63.45

**Particuliers, Entreprises, Collectivités,
Associations....**

Décrochez le service qu'il vous faut : **03.21.98.95.35**

Entretien – Ménage – Jardinage – Peinture Tapisserie – Manutention – Bricolage –Déménagement ...

1, rue Sainte Marguerite – 62500 SAINT OMER
accueil@solidaritetravail.fr
www.solidaritetravail.fr

Solidarité Travail (Association intermédiaire) a pour objectifs :

de proposer de la mise à disposition de personnel auprès d'utilisateurs : particuliers, collectivités, entreprises, associations, agriculteurs... , d'embaucher des personnes sans emploi

Nous pourrons ainsi répondre à des besoins de prestations de services (ménage, jardinage, peinture, pose de papier peint,...) et en parallèle permettre l'accès à l'emploi.



CALENDRIER POUR LES COLLECTES 2025 à LUMBRES

(Sous réserve d'éventuelle modification)

MERCREDI 19 FEVRIER : Salle LEO LAGRANGE rue de L'ISLE à Lumbres
MERCREDI 23 AVRIL Salle LEO LAGRANGE rue de L'ISLE à Lumbres
MERCREDI 25 JUIN : Salle du Stade Jean Lebas à Lumbres
MERCREDI 3 SEPTEMBRE : Salle LEO LAGRANGE rue de L'ISLE à Lumbres
MERCREDI 29 OCTOBRE : Salle LEO LAGRANGE rue de L'ISLE à Lumbres
De 9h à 12h30 et de 14 h à 16h30
MERCREDI 31 DECEMBRE : Salle du Stade Jean Lebas à Lumbres de 9h à 14h

Prendre rendez – vous ! merci

Vous pouvez venir sans RDV aussi accepté

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité

<https://Mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Appel gratuit 0.800.109.900

AG 2025 de A.D.S.B.de LUMBRES et de Environs prévu le vendredi 28 Février 2025 à 18h30

Maison des Associations salle Arthaud et Muffat rue Jules Guesde à LUMBRES.



ASSOCIATION
DES DONNEURS de SANG BÉNÉVOLE
de LUMBRES et ENVIRONS
62380 LUMBRES



pour tous, toute la vie, partout

Service d'aide à domicile en Milieu Rural

2, rue du Milieu

62 380 - Nielles les Bléquin

Tel. 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76

nielles@fed62.admr.org



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979.

Depuis 1997, elle siège au n°2, rue du Milieu à Nielles les Bléquin.

Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service **AMPA** (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral

L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Départemental. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service Aide à la Famille

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Départemental. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service EFAM (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

Facilitez-vous la vie 

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne - Garde de jour
- Téléassistance Filien ADMR
- Soins infirmiers à domicile (SSIAD)

62380 NIELLES-LES-BLEQUIN
03 21 12 43 42 - 03 21 11 49 40

PRISE EN CHARGE ET RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POSSIBLES
SEULE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, rue du Milieu

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 11 49 40

ssiad-nielles@fed62.admr.org



Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Bacs de collecte

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

CONTAINER CARTONS

Vous pouvez déposer vos cartons et papiers dans les 3 containers prévus à cet effet.

Ils se trouvent :

- * près du garage Bernard, à Harlettes, près de l'Abri bus
- * sur le parking de la Chapelle.
- * dans le centre de Coulomby, près du bac à verres et du bac textiles.

A noter que la revalorisation des cartons et papiers déposés dans ces bennes, est reversée à la Mairie.

Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.

BACS de RECUPERATION du VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui se trouvent à différents endroits du village.

Les différents bacs de récupération du verre se situent à :

Coulomby : au fond de la place

Harlettes : Parking de la Chapelle

Harlettes : près du garage Bernard

RECYCLAGE de TEXTILES

Le container se trouve à Coulomby, au fond de la place, près du container à verres.

POURQUOI ne pas jeter les vêtements ?

Vous faites le vide dans votre garde robe ou dans les jouets ? Evitez le gaspillage !

Grâce à vos dons, vous donnez une seconde vie aux vêtements mais vous offrez également l'opportunité à des personnes sans emploi, d'obtenir un nouveau travail. La collecte de textiles est un bon moyen de réinsertion au niveau local.

Agissez pour l'environnement et l'emploi. En les donnant, vous faites une bonne action !

QUOI mettre dans le conteneur Textiles ?

Vêtements propres, neufs ou usagés - Linge de maison - Chaussures - Maroquinerie - Jouets. Pas de collecte de meubles, d'articles non textiles ou de matelas

COMMENT mettre les vêtements ?

Les vêtements, linge, chaussures, jouets doivent être dans des sacs (sac poubelle ou autre).

N'oubliez pas de les fermer avant de les mettre dans le container.

(Ne pas trop remplir les sacs, afin qu'ils puissent passer facilement).

LES DEPOTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est important de déposer vos verres, cartons et linges dans les containers et non à côté !

Il est interdit de déposer des déchets autres que les verres, cartons, papiers et linges....





Nos employés sont obligés de ramasser les déchets et autres débris parfois nauséabonds !



*Nous constatons de plus en plus d'incivilités
au sein de notre commune,
Les espaces publics ne sont pas respectés....*

**La Municipalité déplore ce manque de
respect et de solidarité !**

LE DEPOT SAUVAGE EST INTERDIT !

*Dépôt sauvage = acte d'abandon de déchets
sur un terrain non autorisé.*

*En plus d'être interdit, il dégrade notre cadre de vie
et les habitats naturels.*

*Il peut induire une pollution des sols,
des risques sanitaires et d'incendie...*

NON aux dépôts sauvages !

